Envoyé en préfecture le 23/09/2019
Reçu en préfecture le 23/09/2019
Affiché le
ID : 086-218600666-20190919-CM_20190919_019-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal **ACTE N° CM-20190919-019**

du 19 septembre 2019 **n°019**

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHLIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.

POUVOIRS (7) : B. ROUSSENQUE donne pouvoir à JP. ABELIN
H. PREHER donne pouvoir à M,LAVRARD
Y. ERGÜL donne pouvoir à J. MELQUIOND
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER
G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
G. MICHAUD donne pouvoir à F. MERY
M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN-FAUX

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : 'Action Coeur de Ville' - Établissement d'une convention cadre avec Action Logement, Grand Châtellerault et la ville de Châtellerault

---

Grand Châtellerault, compétente en matière de développement d'habitat, souhaite favoriser la dynamisation de son cœur de territoire, afin de renforcer l'attractivité résidentielle du cœur d'agglomération. Un travail de redynamisation est engagé et va se poursuivre, par la ville de Châtellerault et l'agglomération.

La convention cadre « Action Cœur de Ville » a été signée entre Châtellerault, Grand Châtellerault et l'État le 11 juillet 2018. Il s'agit d'un programme de revitalisation sur 5 ans ayant pour objectif la redynamisation du centre-ville dans son ensemble à travers 6 axes thématiques :

- *de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,*
- *favoriser un développement économique et commercial équilibré,*
- *développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,*
- *mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,*
- *fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs,*
- *assurer l'animation et la promotion du territoire.*

Parmi les 16 actions reprises dans le programme « Action Cœur de Ville », une nouvelle OPAH Renouvellement Urbain a débuté au 1er juin 2019 dans le centre-ville de Châtellerault dont les objectifs essentiels sont la remise sur le marché de logements vacants, la réhabilitation de l'habitat dégradé, le développement de la mixité sociale et la revalorisation du patrimoine.

En parallèle, dans le cadre de l'axe 1 de ce même programme « Action Coeur de Ville », une étude d'identification des immeubles stratégiques du cœur de ville a été menée en 2018, permettant de mettre en évidence 15 ensembles immobiliers aux enjeux majeurs pour la revitalisation et le dynamisme du cœur d'agglomération. Ces immeubles stratégiques doivent être restructurés et réhabilités afin d'y proposer une nouvelle offre de logements et de commerces ou de services correspondant aux attentes actuelles et futures des habitants ou visiteurs.

Envoyé en préfecture le 23/09/2019
Reçu en préfecture le 23/09/2019
Affiché le
ID : 086-218600666-20190919-CM_20190919_019-DE

Parmi les biens identifiés, l'immeuble situé 14 place Dupleix a par ailleurs été retenu en réponse à un appel à projet national de l'État intitulé « Réinventons nos Cœurs de Ville ». Il vise à capter des investisseurs nationaux dans les villes moyennes, pour réaliser des projets innovants.

Action Logement est l'un des principaux partenaires nationaux financiers d' « Action Coeur de Ville », avec la banque des territoires et l'ANAH . Action Logement s'est engagé à financer, à hauteur de 1,5 milliard d'euros au plan national, la rénovation immobilière des centres des 222 villes moyennes bénéficiaires, pour appuyer les collectivités locales qui portent une opération de redynamisation de leur centre, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.

La présente convention vise à sceller un partenariat actif entre la ville de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, et Action Logement.

* * * * *

VU l'instruction NOR : TERR 1800859C du gouvernement aux Préfets de région et de département relative au lancement du programme « Action Cœur de ville », en date du 10 janvier 2018,

VU la sélection nationale opérée par le ministère de la cohésion des territoires portant sur 222 villes, dont Châtellerault,

VU la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » conclue avec l'État, Grand Châtellerault et la commune de Châtellerault en date du 11 juillet 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité impérative pour la ville de Châtellerault de favoriser la redynamisation de son centre-ville, dans un objectif d'attractivité immobilière et de dynamisme économique, au profit de ses habitants et de ceux du bassin de vie, dont de nombreux salariés des entreprises contributrices d'Action-Logement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe à intervenir avec Action-Logement, Grand Châtellerault et la commune de Châtellerault,

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les conventions d'application et pièces qui en découleront,

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les demandes à caractère opérationnel et de recherche de financements auprès d'Action Logement, et à signer tous les documents afférents.

Vote : **Adopté à l'unanimité**